REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 15 FEV. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 février 2017**

Compte rendu affiché le **16 février 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **03 février 2017**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Yvan MARGUE**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Objet :

17.02.0679
Création d'un groupe scolaire au Sud de la commune - Autorisation de signature des marchés de prestation intellectuelle - Coordination Sécurité et protection de la Santé (CSPS), Contrôle technique (CT), Ordonnancement et Pilotage du Chantier (OPC)

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Philippe ZITTOUN à Batoul HACHANI.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Une procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été engagée en avril 2016. Elle permettra de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la construction du nouveau groupe scolaire au sud de la commune.

Parallèlement, il est nécessaire de retenir dès à présent les prestataires qui assureront les missions de coordination sécurité et protection de la santé, de contrôle technique et d'ordonnancement et pilotage de chantier sur l'opération.

Conformément aux articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une procédure d'appel d'offres pour la consultation des entreprises a été engagée le 6 octobre 2016. Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- Valeur technique pour 70 points
- Prix pour 30 points

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel D'offres (CAO), réunie le 31 janvier 2017, a classé les offres et les entreprises suivantes ont donc été choisies par la CAO :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'offre en € HT
1	Mission de coordination sécurité et de protection de la santé	NOVICAP SAS	13 151,25 €
2	Mission de contrôle technique	APAVE SUD EUROPE	21 000,00 €
3	Mission d'ordonnancement et pilotage de chantier	PROCOBAT	59 020,00
		TOTAL € HT	93 171,25 €
		TOTAL € TTC	111 805,50 €

Le total des offres s'élève à 93 171,25 € HT soit 111 805,50 € TTC.

Aux termes de l'article 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres. L'offre la mieux classée est retenue.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises choisies par la CAO pour chaque lot, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales nécessaires.

Le montant de l'autorisation de programme de l'opération globale est de 12 000 000 € TTC et n'est pas modifié.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le rapport présenté ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de prestations intellectuelles avec les entreprises choisies par la CAO, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

- De donner votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 37
Votes Contre :
Abstention :

- Approuve le rapport présenté ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de prestations intellectuelles avec les entreprises choisies par la CAO, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

- Dit que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY